

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**2017-05-02**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 2 mai 2017, à 20h00 à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de Monsieur Normand Corbeil, maire.

Sont présents : Monsieur Normand Corbeil, maire  
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1  
Monsieur David Roux, conseiller siège #2  
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3  
Monsieur Simon Giard, conseiller siège #4  
Monsieur Bernard Beauchemin conseiller siège #5  
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017
- 4- Correspondance**
- 5- Finances**
  - 5.1 Adoption des comptes payés
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
  - 5.3 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 6- Administration**
  - 6.1 Demande de renouvellement d'adhésion à la Chambre de Commerce
  - 6.2 Proclamation de la Semaine québécoise des familles du 15 au 21 mai 2017
  - 6.3 Jeunes en santé – Financement - Appui
  - 6.4 Journée internationale contre l'homophobie – Proclamation
  - 6.5 Contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne
  - 6.6 Défi SQ 2017 – Transport des élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Paix
- 7- Sécurité publique incendie et civile**
- 8- Transport routier**
  - 8.1 Prolongement d'un ponceau 1<sup>er</sup> Rang Ouest
  - 8.2 Remplacement et retrait de ponceaux dans le 4<sup>e</sup> Rang Ouest – Appel d'offres
- 9- Hygiène du milieu**
- 10- Urbanisme**
  - 10.1 Dérogation mineure - 68 rue du Couvent
- 11- Loisirs et culture**
  - 11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité des Loisirs du 3 avril 2017
  - 11.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 24 avril 2017
  - 11.3 Affiliation 2017-2018 à Loisir et Sport Montérégie
  - 11.4 Location d'un rouleau pour l'entretien du terrain de soccer
  - 11.5 Achat de cèdres pour le terrain des loisirs
  - 11-6 Désaffiliation du Réseau BIBLIO de la Montérégie
  - 11-7 Relocalisation de la bibliothèque Lise Bourque-St-Pierre
- 12- Règlements**
- 13- Avis de motion**
- 14- Affaires nouvelles**
- 15- Période de questions**
- 16- Clôture de la séance**

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire Normand Corbeil demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20h00.

## **2- ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

105-05-2017 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

## **3- PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

106-05-2017 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017.

Adoptée

## **4- CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 4 avril 2017 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

## **5- FINANCES**

### **5.1 Adoption des comptes payés**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

107-05-2017 En conséquence, sur proposition de David Roux, il est unanimement résolu que les comptes payés par chèques C1700044 @ C1700053, par accès « D » L1700034 @ L1700046, par Dépôt Direct P1700053 @ P1700072, par Visa V0010084 et les salaires D1700065 @ D1700091 pour un montant total de **162 977,64\$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

### **5.2 Adoption des comptes à payer**

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

108-05-2017 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **2 185,33\$**.

Adoptée

### **5.3 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses**

La directrice générale dépose les états comparatifs des revenus et dépenses prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

## **6- ADMINISTRATION**

### **6.1 Demande de renouvellement d'adhésion à la Chambre de Commerce**

Considérant la demande de renouvellement d'adhésion de la Chambre de commerce et de l'Industrie les Maskoutains;

109-05-2017

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'autoriser le paiement du renouvellement de la cotisation annuelle à la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains au montant de 300,00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

### **6.2 Proclamation de la Semaine québécoise des familles du 15 au 21 mai 2017**

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres ;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit la MRC, les municipalités, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc. ;

Considérant que la municipalité s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille ;

Considérant que la *Semaine québécoise des familles* se tiendra du 15 au 21 mai 2017 sous le thème "*L'expérience famille sous la loupe*" ;

Considérant que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui nous touchent pour, ensemble, créer des conditions pour que chacun de nous rente son *expérience famille* plus enrichissante ;

110-05-2017

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de proclamer la semaine du 15 au 21 mai 2017 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème "*L'expérience famille sous la loupe*".

Adoptée

### **6.3 Jeunes en santé – Financement - Appui**

Considérant que 25% des adolescents québécois sont en surplus de poids ;

Considérant qu'à peine plus de quatre adolescents québécois sur dix atteignent le niveau recommandé d'au moins une heure par jour d'activité physique ;

Considérant que 20% des jeunes ne consomment pas suffisamment de fruits et légumes ;

Considérant que près de 50% du budget du gouvernement du Québec est attribué au ministère de la Santé et des Services sociaux ;

Considérant l'importance de prévenir les maladies en faisant la promotion de saines habitudes de vie ;

Considérant que le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie ne sera pas renouvelé en 2017 et qu'une foule de projets régionaux financés auparavant par ce fonds seront abandonnés, faute d'engagement financier du gouvernement du Québec ;

Considérant que Jeunes en santé éduque les jeunes des MRC d'Acton et des Maskoutains depuis 2004 à l'importance d'adopter un mode de vie sain et actif, et qu'il a développé une expertise et une crédibilité dans son milieu ;

Considérant que Jeunes en santé effectue plusieurs activités et soutient les municipalités des territoires des MRC d'Acton et des Maskoutains dans la promotion des saines habitudes de vie et de vie active ;

Considérant que faute de fonds, l'organisme Jeunes en santé se verra dans l'obligation de fermer ses portes, causant ainsi une grande perte de services pour plus de 6 000 enfants des MRC d'Acton et des Maskoutains, notamment en psychomotricité et alimentation ;

Considérant que cet organisme est un acteur clé dans la mobilisation des différents acteurs locaux pour promouvoir les saines habitudes de vie et de la vie active ;

111-05-2017 En conséquence, il est proposé par Simon Giard et unanimement résolu d'appuyer l'organisme Jeunes en santé dans ses démarches pour obtenir le renouvellement de l'aide financière octroyée par le gouvernement du Québec et de souligner au gouvernement du Québec l'importance de tels organismes sur le territoire québécois pour mobiliser les acteurs du milieu et concerter les actions de ces derniers dans la promotion des saines habitudes de vie.

Adoptée

#### **6.4 Journée internationale contre l'homophobie - Proclamation**

Considérant que la *Journée internationale contre l'homophobie* se tiendra le 17 mai 2017 ;

Considérant que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle ;

Considérant l'appui favorable à l'organisme Jeunes Adultes Gais-es (JAG) à la campagne de sensibilisation, cette année sous le thème *Peu importe le genre* mettant en lumière les réalités des personnes Trans (LGBT) ;

112-05-2017 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de proclamer le 17 mai 2017 *Journée internationale contre l'homophobie*.

Adoptée

#### **6.5 Contribution annuelle - Croix-Rouge canadienne – Service aux sinistrés**

Considérant la signature d'une entente avec la Croix-Rouge pour une durée de trois (3) ans (2016-2017-2018) pour les services aux sinistrés ;

Considérant que l'entente prévoit un coût de 0,16\$/per capita et que la population de Saint-Simon est de 1 330 pour l'année 2017 ;

Considérant que la contribution de la Municipalité pour la période de juin 2017 à mai 2018 s'élève à 212,80 \$.

113-05-2017 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'autoriser le versement de la contribution annuelle au montant de 212,80\$ à la Croix-Rouge Canadienne.

Adoptée

#### **6.6 Défi SQ 2017 – Transport des élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Paix**

Considérant que la quatrième édition du Défi SQ MRC Maskoutains se tiendra le vendredi 5 mai 2017, dans la Municipalité de Saint-Liboire ;

Considérant que le conseil veut soutenir la participation active des jeunes et de toute la population ;

Considérant la demande de la directrice de l'école Notre-Dame-de-la-Paix pour que la municipalité défraie les couts liés au transport des élèves, soit, deux autobus scolaires ;

114-05-2017 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'informer les responsables de l'école Notre-Dame-de-la-Paix de Saint-Simon que la Municipalité offrira

gratuitement le transport par autobus scolaire à tous les enfants et accompagnateurs de l'école Notre-Dame-de-la-Paix intéressés à participer à cette activité.

Adoptée

## **7- SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun point

## **8- TRANSPORT ROUTIER**

### **8.1 Prolongement d'un ponceau 1<sup>er</sup> Rang Ouest**

Considérant la difficulté pour les déneigeuses pour aller débayer le sens unique au bout du 1<sup>er</sup> Rang Ouest ;

Considérant que l'installation d'un ponceau donnerait une aire de virage pour la déneigeuse ;

Considérant qu'il existe déjà un ponceau appartenant à Ferme Laperle & Fils (1986) à cet endroit et que les propriétaires acceptent que la Municipalité l'utilise comme aire de virage en période hivernale ;

Considérant que pour ce faire le ponceau doit être allongé ;

115-05-2017

En conséquence, il est proposé par Simon Giard et unanimement résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire effectuer les travaux de prolongement du ponceau appartenant à Ferme Laperle & Fils (1986) au coût d'environ 900\$ avant taxes et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir avec Ferme Laperle & Fils (1986) pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

### **8.2 Remplacement et retrait de ponceaux dans le 4<sup>e</sup> Rang Ouest – Appel d'offres**

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à des travaux de remplacement et de retrait de ponceaux dans le 4<sup>e</sup> Rang Ouest, tel que décrit ci-dessous ;

- Un (1) ponceau de 49.21 pieds (15m) de long par 39.37 pouces (1.5m) de diamètre, 3.55 mm
- Un (1) ponceau de 42 pieds (12.8m) de long par 36 pouces (0.91m) de diamètre
- Cinq (5) ponceaux de 42 pieds (12.8m) de long par 24 pouces (0.61m) de diamètre
- Retrait de trois (3) ponceaux de 42 pieds (12.8m) de long par 24 pouces (0.61m) de diamètre

Considérant que selon la loi, tout achat de fourniture de plus de 25 000\$ doit être fait au moyen de soumissions par invitation envoyée auprès d'au moins deux fournisseurs ;

116-05-2017

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de lancer un appel d'offres sur invitation auprès d'entrepreneurs qualifiés. Les soumissions devront présenter un montant forfaitaire pour l'ensemble des travaux concernés. Une tournée des chemins accompagnée de la personne responsable sera donc à prévoir afin d'évaluer les travaux demandés. Les soumissions seront considérées lors de la prochaine séance ordinaire du conseil.

Adoptée

## **9- HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point

## **10- URBANISME**

### **10.1 Dérogation mineure - 68 rue du Couvent**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 30 mars 2017, par

Monsieur Hugo Laflamme (dossier CCU no DM-17-04);

Considérant que cette demande consiste à autoriser un garage d'une superficie de 35' (10,67 m) x 38' (11,58 m), soit 123,56 m<sup>2</sup>;

Considérant que le terrain visé par la demande est d'une superficie de 2 646 m<sup>2</sup> et est situé à l'intérieur du périmètre urbain ;

Considérant que le règlement 414-06, article 14.6.1 mentionne que la superficie maximale pour un bâtiment accessoire détaché sur les terrains situés en périmètre urbain de plus de 1501 m<sup>2</sup> de superficie est de 100 m<sup>2</sup>;

Considérant que le règlement 414-06, article 14.6.1 mentionne que la superficie maximale pour l'ensemble des bâtiments accessoires détachés sur les terrains situés en périmètre urbain de plus de 1501 m<sup>2</sup> de superficie est de 120 m<sup>2</sup>;

Considérant que la demande de dérogation mineure est de 23,56 m<sup>2</sup> pour la superficie du bâtiment et de 3,56 m<sup>2</sup> pour l'ensemble des bâtiments accessoires.

Considérant l'avis public affiché aux endroits prévus à cette fin le 11 avril 2017, soit plus de 15 jours avant la présente séance, invitant tout intéressé à se faire entendre relativement à ladite demande de dérogation mineure ;

Considérant l'analyse effectuée par le Comité consultatif d'urbanisme, recommandant de refuser la présente demande car le règlement sur la superficie de bâtiment accessoire a été modifié récemment et que la norme en place est déjà très respectable pour des dimensions de bâtiment accessoire en périmètre urbain ;

117-05-2017 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu, de refuser la demande de dérogation mineure.

Adoptée

## **11- LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 3 avril 2017**

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 3 avril 2017.

### **11.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 24 avril 2017**

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 24 avril 2017.

### **11.3 Affiliation 2017-2018 à Loisir et Sport Montérégie**

118-05-2017 Il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de défrayer le montant de 81,29\$ plus les taxes applicables afin de renouveler l'affiliation 2017-2018 à Loisir et Sport Montérégie et que Madame Roxanne Carbonneau soit nommée comme déléguée.

Adoptée

### **11.4 Location d'un rouleau pour l'entretien du terrain de soccer**

Considérant que le terrain de soccer et le terrain de baseball doivent être compactés afin d'assurer la sécurité des usagers ;

119-05-2017 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'autoriser la location d'un rouleau compacteur, de l'entreprise Excavation Laflamme et Ménard inc. aux tarifs de 450 \$ pour une journée et de 70\$ pour le transport aller-retour du rouleau, plus les taxes applicables.

Adoptée

#### **11.5 Achat de cèdres pour le terrain des loisirs**

Considérant l'espace entre la clôture et le filet protecteur en périphérie du terrain de balle ;

Considérant que des balles de baseball peuvent passer dans cet espace et rebondir dans la rue ou jusqu'aux terrains résidentiels risquant d'endommager des biens matériels ou de blesser des personnes ;

Considérant la demande reçue afin de trouver une solution à cette situation ;

Considérant que parmi les solutions envisagées, la pose d'une haie de cèdres a été évaluée comme étant l'option la plus esthétique et sécuritaire ;

120-05-2017 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'accepter l'offre de Pépinière du Jaseur inc. pour l'achat de 108 cèdres de 48 pouces de haut au coût de 2 727,00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

#### **11-6 Désaffiliation du Réseau BIBLIO de la Montérégie**

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon est affiliée au Réseau BIBLIO de la Montérégie (RBM) ;

Considérant qu'à ce titre, une convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée (SIMB@) a été conclue le 4 septembre 2014 entre la Municipalité de Saint-Simon et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. (CRSBP) ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon désire se désaffilier du Réseau BIBLIO Montérégie, et ce à compter du 31 décembre 2017 ;

121-05-2017 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Simon consent à la désaffiliation de la bibliothèque Lise Bourque-St-Pierre de Saint-Simon, au Réseau BIBLIO Montérégie et ce, dès le 31 décembre 2017 ;

Adoptée

#### **11-7 Relocalisation de la bibliothèque Lise Bourque-St-Pierre**

Considérant la rencontre avec la directrice de l'École Notre-Dame-de-la-Paix et le directeur du service des ressources matérielles et informatiques de la commission scolaire de Saint-Hyacinthe ;

Considérant le manque d'espace à court terme dans l'école dû au nombre grandissant d'enfants ;

Considérant la lettre reçue de la commission scolaire expliquant les travaux prévus à l'école Notre-Dame-de-la-Paix selon la conservation ou non de la bibliothèque municipale dans leurs locaux ;

Considérant que le déménagement de la bibliothèque aurait pour effet d'ajouter une classe supplémentaire à l'école ;

Considérant la consultation faite auprès des responsables et bénévoles de la bibliothèque Lise Bourque-St-Pierre ;

122-05-2017 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de relocaliser la bibliothèque Lise Bourque-St-Pierre au deuxième étage de l'édifice municipal et d'aviser l'école

que le local utilisé actuellement sera libéré au plus tard le 23 juin 2017.

Adoptée

**12- RÈGLEMENTS**

Aucun point

**13- AVIS DE MOTION**

Aucun point

**14- AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point

**15- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses approuvées par les membres du conseil en cette séance régulière du 2 mai 2017.

---

Johanne Godin, Directrice générale

**16- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

123-05-2017

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu de clôturer la séance à 20h25.

Adoptée

Signé à Saint-Simon ce \_\_\_\_<sup>ème</sup> jour de juin 2017.

---

**Normand Corbeil,**  
*Maire Directrice générale*

---

**Johanne Godin,**

*Je, Normand Corbeil, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.*